

## Contrat d'engagement AMAP " Légumes " (saison 2016-2017)



### Entre

Xavier VALET, dit maraîcher partenaire  
96 rue de Chaage - 77100 MEAUX

### Et

Nom / Prénom \_\_\_\_\_, dit adhérent-e.

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

### Engagements de l'adhérent-e :

- préfinancer la production,
- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- assurer au moins une distribution,
- trouver une solution de remplacement en cas d'absence (en particulier pendant les vacances) ou de modification de la taille du panier ; prévenir en cas de retard à la distribution,

### Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa ferme,
- assurer sa présence une semaine sur deux lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

### Part de récolte hebdomadaire

1 distribution hebdomadaire de légumes (et, ponctuellement, de fruits), d'au moins 5 variétés différentes.

### Prix pour la saison et modalités de paiement

> 893 € pour une saison de 47 paniers hebdomadaires (soit en moyenne 19 € le panier)

> 446.5€ pour une saison de 47 demi-paniers hebdomadaires (soit en moyenne à 9.5 € le panier)

Je m'engage à ce que mon règlement puisse être encaissé à partir de la signature du contrat d'engagement avec le producteur, selon la modalité suivante :

Paniers, soit 2 chèques de 446.50€ / 5 chèques de 178.60€ / 10 chèques de 89.30€<sup>1</sup>

Demi-paniers, soit 2 chèques de 223.25 € / 5 chèques de 89.30 € / 10 chèques de 44.65€<sup>1</sup>

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Xavier Valet** et à remettre au référent contrats de l'association, qui les transmettra au maraîcher partenaire en fonction des modalités de paiement choisies.

### Partage des récoltes

Lieu : Château Ouvrier / Porte de Vanves<sup>1</sup>

Jour : Jeudi

Horaire : 18h45 – 20h

Pas de partage le 29 décembre 2016 et pendant la trêve d'avril (6, 13, 20 et 27 avril).

Date 1<sup>er</sup> partage : 15 septembre 2016

Date dernier partage : 8 septembre 2016

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un-e représentant-e du Réseau AMAP d'Île de France (selon disponibilité).

Ce contrat, fait en deux exemplaires, sera conservé par les signataires.

Fait à ..... le .....

Nom et signature de l'adhérent-e

Nom et signature du maraîcher

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles.